

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2017-08**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet de décret portant modifications des statuts de l'Agence française de développement ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 9 février 2017,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé, sous réserve, à l'article 2 du projet, d'insérer une modification de la première phrase de l'article R. 515-22 du code monétaire et financier, pour y remplacer les mots : « soit par émission de bons, de billets, de valeurs mobilières ou de tout autre titre de créance » par les mots : « soit par des émissions de titres de créance qui ne sont pas assimilables au recueil de fonds remboursables du public en application de l'article R. 312-18 ».**

Fait le 9 février 2017.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Antoine SAINTOYANT